

Conseil Municipal du mardi 30 novembre 2021 à 17h00

Ordre du Jour

Etat des décisions prise en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°3 du 02 juillet 2020, et par arrêtés de subdélégation du 03 juin 2020, du 11 juin 2020 et 15 février 2021 : mois d'octobre 2021

CONVENTIONS

- 1 Convention de partenariat avec l'association des comités de quartiers de Valenciennes autour d'un programme culturel
- 2 Convention de partenariat entre le conservatoire et le CCAS
- 3 Convention de partenariat entre le Conservatoire et le Collège CARPEAUX pour le fonctionnement des CHAM
- 4 Délibération cadre pour le dépôt d'œuvres du musée de Valenciennes dans d'autres musées de France, pour le stockage avant travaux de ses collections
- 5 Convention cadre pour l'installation des caméras vidéo sur les biens immobiliers de la SIGH
- 6 Engagement de principe du Conseil Municipal dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et des communes de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

- 7 Désaffectation et déclassement du domaine public communal de l'immeuble sis 12 rue Louis Cellier à Valenciennes, cadastré section AS n°78

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 8 Délégation au Maire de certains pouvoirs - modificatif
- 9 Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- 10 Groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes et la Caisse des Ecoles relatif à la fourniture de mobiliers scolaires pour les écoles maternelles et primaires de la Ville de Valenciennes et les lieux d'accueils périscolaires
- 11 Création d'un service commun Archives municipales et communautaires entre la ville de Valenciennes et la communauté d'agglomération Valenciennes métropole
- 12 Convention du mutualisation du poste de directeur(trice) de la communication avec la Communauté d'agglomération Valenciennes métropole

FINANCES

- 13 Débat et rapport d'orientations budgétaires 2022

RESSOURCES HUMAINES

- 14 Renouvellement de l'offre pédagogique du Conservatoire en matière d'éducation artistique et culturelle
- 15 Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un Conservateur d'État des bibliothèques pour la Médiathèque Simone Veil
- 16 Modification du règlement intérieur sur le temps de travail
- 17 Avancement du personnel - fixation des ratios « promu-promouvables »
- 18 Mise à jour du tableau des effectifs
- 19 Modification de la participation à la complémentaire et prévoyance dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation
- 20 Emplois de médecin pédiatre vacataire - Réévaluation du taux horaire de rémunération

SUBVENTIONS

- 21 Subvention de fonctionnement 2021 d'un montant de 700 euros pour l'association sportive du lycée de l'Escaut .

Conseil Municipal
Compte rendu sommaire de la séance du 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 24 novembre 2021, est réuni au lieu Hôtel de ville - Grand Salon, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43
Secrétaire de séance : Mme Emilie LECLERCQ & M. Franck DELOGE

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Armand AUDEGOND, Mme Aurore COLSON, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, Mme Valérie LORRIAUX, M. Mattéo GUALANO, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Daniel CAPPELLE, Mme Ludivine BILLOIR, M. Karim GANA, Mme Fabienne LAMBERT, Mme Jeanine NOIRET, M. Jean-Marcel GRANDAME, M. Guy MARCHANT, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Régis DUFOUR-LEFORT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Patrick ROUSSIES, Mme Isabelle DESOIL, M. Franck KOLLER, M. Salvatore DI VITA, Mme Elisa CAUDRELIER, M. Michaël MARTINEZ, M. Lorenzo DEL CIOTTO, Mme Emilie LECLERCQ, Mme Elodie CARON, M. José PRESSOIR, Mme Luce TROADEC, M. Quentin OMONT, Mme Chantal PLAQUET, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE, M. Patrick CHARTIN.

Excusé(e)s avec pouvoir :

Mme Sophie MERIAUX excusée, qui a donné pouvoir à Mme Monique HEGO - Mme Aurore COLSON excusée, qui a donné pouvoir à M. Armand AUDEGOND pour les délibérations 1.3.4.5.6. - M. Franck DELOGE, excusé, qui a donné pouvoir à Mme Chantal PLAQUET pour les délibérations 14 à 21 incluses.

Absent(e)s :

Mme Kostia HUANT - M. Didier LEGRAND - M. Michel BROUILLARD - Mme Aurore COLSON absente à la délibération 2 - M. Salvatore DI VITA, absent aux délibérations 1 à 4 incluses - Mme Elisa CAUDRELIER, absente aux délibérations 1 à 4 incluses - M. Michaël MARTINEZ, absent aux délibérations 1 à 6 incluses

Ordre du jour

Etat des décisions prise en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°3 du 02 juillet 2020, et par arrêtés de subdélégation du 03 juin 2020, du 11 juin 2020 et 15 février 2021 : mois d'octobre 2021

CONVENTIONS

1 Convention de partenariat avec l'association des comités de quartiers de Valenciennes autour d'un programme culturel

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 2 non participations au vote (M. GUALANO, M. KOLLER), décide :
- D'approuver ce partenariat
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat présentée.

2 Convention de partenariat entre le conservatoire et le CCAS

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 6 non participations au vote (M. L'HERMINE, Mme LORRIAUX, Mme BILLOIR, Mme LAMBERT, Mme LECLERCQ, Mme LORETTE), décide :
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental et le Centre Communal d'Action Sociale de Valenciennes

3 Convention de partenariat entre le Conservatoire et le Collège CARPEAUX pour le fonctionnement des CHAM

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 2 non participations au vote (M. KOLLER, M. DEL CIOTTO), décide :
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Collège CARPEAUX pour l'organisation des CHAM pour la période 2021-2024

4 Délibération cadre pour le dépôt d'œuvres du musée de Valenciennes dans d'autres musées de France, pour le stockage avant travaux de ses collections

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, décide :
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute convention de dépôt relative au déménagement des œuvres du musée ainsi que tout acte ou document y afférent

5 Convention cadre pour l'installation des caméras vidéo sur les biens immobiliers de la SIGH

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 4 voix contre (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE), 3 non participations au vote (M. RIZZO, M. GANA, M. GRANDAME), décide :
- De conventionner avec la SIGH pour pouvoir installer des caméras appartenant à la ville sur les façades de la SIGH.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre.

6 Engagement de principe du Conseil Municipal dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et des communes de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant légal, à signer les conventions d'objectifs et de financement afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ au 31/12/2022 et géré par la collectivité et tous actes afférents à ces contractualisations.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer une Convention Territoriale Globale et tous actes afférents à cette contractualisation. Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et un comité de pilotage sera mis en place.
- D'autoriser le lancement de la procédure d'élaboration et la signature de la Convention Territoriale Globale.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

7 Désaffectation et déclassement du domaine public communal de l'immeuble sis 12 rue Louis Cellier à Valenciennes, cadastré section AS n°78

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 4 voix contre (Mme MANNARINO, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 1 abstention (Mme LORETTE), décide :

- De constater la désaffectation du bâtiment situé 12 rue Louis Cellier, cadastré section AS n°78 ;
- D'autoriser son déclassement du domaine public en vue de son intégration dans le domaine privé communal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8 Délégation au Maire de certains pouvoirs – modificatif

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 4 voix contre (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE), décide :

- D'abroger la délibération n°3 du conseil municipal du 2 juillet 2020,
- De modifier le point 16 de la délibération n°3 du conseil municipal du 26 mai 2020 comme proposé.

9 Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 abstention (Mme MANNARINO), décide :

- de désigner des membres pour les formations ci-dessous, à savoir :
 - 2 membres titulaires dans la formation spécialisée « Personnes âgées » : - Mme Aurore COLSON -- Mme Monique HEGO
 - 2 membres suppléants dans la formation spécialisée « Personnes handicapées » - Mme Monique HEGO - M. Patrick CHARTIN

10 Groupement de commandes entre la Ville de Valenciennes et la Caisse des Ecoles relatif à la fourniture de mobiliers scolaires pour les écoles maternelles et primaires de la Ville de Valenciennes et les lieux d'accueils périscolaires

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de mobiliers scolaires pour les écoles maternelles et primaires de la Ville de Valenciennes et les lieux d'accueils périscolaires
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes présentée,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) ou accord-cadre(s) correspondant(s) ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.

11 Création d'un service commun Archives municipales et communautaires entre la ville de Valenciennes et la communauté d'agglomération Valenciennes métropole

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la création d'un service commun des Archives municipales et communautaires à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- D'approuver la convention cadre en annexe régissant le fonctionnement du service commun Archives municipales et communautaires entre la ville de Valenciennes et Valenciennes métropole ;
- D'acter les conditions de transferts applicables aux agents et figurant dans la fiche d'impact comme proposée;
- De procéder au transfert de personnel dans les conditions prévues par l'article L5211-4-2 du CGCT au 1^{er} janvier 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre, d'éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

12 Convention du mutualisation du poste de directeur(trice) de la communication avec la Communauté d'agglomération Valenciennes métropole

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 3 voix contre (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 1 abstention (Mme LORETTE), décide :

- D'approuver la mutualisation du poste de directeur(trice) de la Communication à raison de 50% du poste avec la Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mutualisation afférente, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

FINANCES

13 Débat et rapport d'orientations budgétaires 2022

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'acter qu'un débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la présente séance, sur la base d'un rapport fourni ainsi que du rapport égalité hommes/femmes.
- Il est précisé que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

RESSOURCES HUMAINES

14 Renouvellement de l'offre pédagogique du Conservatoire en matière d'éducation artistique et culturelle

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 5 voix contre (Mme MANNARINO, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE), décide :

- D'approuver la dissolution des formations musicales, *Valentiana Orchestra et Octuor à vent*,
- D'approuver la création d'un emploi à temps complet d'assistant territorial d'enseignement artistique
- D'approuver, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la suppression au tableau des effectifs des emplois correspondants à ces deux formations musicales, tel que proposés,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la suppression des emplois.

15 Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un Conservateur d'État des bibliothèques pour la Médiathèque Simone Veil

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide

- D'approuver la demande de mise à disposition de la Ville de Valenciennes, par l'État, d'un Conservateur d'État des bibliothèques pour la gestion du secteur patrimonial de la Médiathèque de Valenciennes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition transmise par les services de l'État.

16 Modification du règlement intérieur sur le temps de travail

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 5 voix contre (Mme MANNARINO, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE), décide :

- D'approuver les modifications des articles 2-2 Organisation de la journée de solidarité et 21-2 – Congés d'ancienneté du règlement intérieur relatif au temps de travail pour la ville et le CCAS de Valenciennes telles que présentées ;
- D'adopter le règlement intérieur, modifié, et présenté, avec effet au 1^{er} janvier 2022.

17 Avancement du personnel - fixation des ratios ' promu-promouvables '

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 abstention (Mme LORETTE), décide :

- De donner son accord pour l'application des taux de promotion, pour l'année 2022.
 - 1) Filière administrative : Catégorie C : Adjoint administratif principal de 1^{er} classe 34 % - Adjoint administratif principal de 2^e classe 29%
 - 2) Filière technique
 - Catégorie C : Adjoint technique principal de 1^{er} classe 16 % - Adjoint technique principal de 2^e classe 25 % - Agent de maîtrise principal 15%
 - Catégorie B : Technicien principal de 2^e classe 10 %
 - Catégorie A : Ingénieur général 100 % - Ingénieur en chef hors classe 100 % - Ingénieur principal 67 %
 - 3) Filière culturelle
 - 3-1) Secteur patrimoine et bibliothèque :
 - Catégorie C : Adjoint du patrimoine principal de 2^e classe 34 %
 - Catégorie B : Assistant de conservation principal de 2^e classe 34 %
 - 3-2) Secteur enseignement artistique : Catégorie A : Professeur d'enseignement artistique hors classe 23 %
 - 4) Filière médico-sociale : 4-1) Sous filière médico-sociale : Catégorie C : Auxiliaire de puériculture principal de 1^{er} classe 75 %
 - 5) Filière animation : Catégorie C : Adjoint d'animation principal de 2^e classe 100 %

- De prendre note que le ratio d'avancement de grade demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus et que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale après avis de la Commission Administrative Paritaire.
- Si le taux de promotion est inférieur à 100 %, de décider que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale n'est pas ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

18 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 1 abstention (Mme LORETTE), décide :

- D'autoriser les créations des emplois suivants :
 - .1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème)
 - .1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (28/35ème)
 - .1 poste d'ingénieur général à temps complet (35/35ème)
 - .1 poste d'ingénieur en chef hors-classe à temps complet (35/35ème)
 - .4 postes d'agent de maîtrise à temps complet (35/35ème)
 - .1 poste de professeur d'enseignement artistique hors-classe à temps non complet (8/16ème)
 - .2 postes d'auxiliaires de puériculture principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème)
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondant au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations d'emplois.

19 Modification de la participation à la complémentaire et prévoyance dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la modification du montant des indices majorés permettant la détermination de la participation mensuelle par agent proposée pour la complémentaire santé

	ISOLE Participation de base 17,50			DUO Participation de base 33,25			FAMILLE Participation de base 47,50		
	Indice inférieur à 341	Indice entre 341 et 503	Indice supérieur à 503	Indice inférieur à 341	Indice entre 341 et 503	Indice supérieur à 503	Indice inférieur à 341	Indice entre 341 et 503	Indice supérieur à 503
Coefficient	1,20	1,00	0,80	1,20	1,00	0,80	1,20	1,00	0,80
PARTICIPATION EMPLOYEUR	21,00	17,50	14,00	39,90	33,25	26,60	57,00	47,50	38,00

- D'approuver la modification du montant des indices majorés permettant la détermination de la participation mensuelle par agent proposée pour la prévoyance.

	Indice inférieur à 341 Participation de base 15,00	Indice de 341 à 503 Participation de base 15,00	Indice supérieur à 503 Participation de base 15,00
Coefficient	1,10	1,00	0,90
PARTICIPATION EMPLOYEUR	16,50	15,00	13,50

20 Emplois de médecin pédiatre vacataire - Réévaluation du taux horaire de rémunération

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la réévaluation du taux horaire de rémunération des 2 postes de Médecin Pédiatre vacataire à 90 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement à intervenir

SUBVENTIONS

21 Subvention de fonctionnement 2021 d'un montant de 700 euros pour l'association sportive du lycée de l'Escaut

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 non participations au vote (Mme ANDRIS, Mme CAUDRELIER), décide :

- D'approuver la demande de subvention faite par l'Association sportive du lycée de l'Escaut
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser la somme de 700 euros au profit de l'Association Sportive du lycée de l'Escaut pour favoriser la pratique de diverses activités sportives au bénéfice des élèves du lycée.

QUESTIONS ORALES

Groupe « Valenciennes Verte et Solidaire »

M. OMONT

"La vidéo-surveillance telle qu'elle est déployée à Valenciennes depuis 2016 avec Huawei (mais pas seulement), n'est pas sans poser de lourdes questions sur les libertés individuelles des valenciennois. La ligne que vous assumez, M. le Maire, est celle de la fuite en avant : toujours plus de caméras, car soi-disant les habitants les réclament, et toujours plus de contrôle de l'espace public et des gens, disiez-vous encore cet été, quitte à tomber dans l'illégalité complète en ne floutant pas les espaces privés, en contrôlant automatiquement les plaques d'immatriculation ou en utilisant des procédés de reconnaissance faciale, comme l'a pointé la CNIL. En tant qu'élus, nous exigeons de votre part un minimum de transparence.

Par notre mail du 4 novembre dernier resté sans réponse, nous vous avons demandé à visiter le centre de vidéo surveillance de la commune, et que puisse nous être présenté son fonctionnement. C'est bien le minimum que vous puissiez faire. Pourquoi ne peut-on y accéder? Pourquoi une telle opacité dans la gestion de cet outil de surveillance si étroitement lié aux libertés individuelles de nos concitoyens et à la démocratie?"

La séance est levée à 18 h 40

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **-7 DEC. 2021** pour y demeurer jusqu'au **-7 FEV. 2022**

A Valenciennes, le **-7 DEC. 2021**
LE MAIRE



Laurent DEGALLAIX